

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

1000 – 1130, rue Pender Ouest
Vancouver (C.-B.)
V6E 4A4



AVIS À L'INDUSTRIE

Date : Le 6 février 2017 **Numéro de l'avis :** 01/2017

Objet : Changements aux règles relatives à l'affectation du pilote désigné

Secteur : Port de Vancouver

Détails : Élargissement de l'accès aux services du pilote désigné

Au cours de la dernière ronde de négociations visant à renouveler le contrat de service de la BC Coast Pilots (BCCP), l'Administration et la BCCP ont convenu de modifier les règles relatives à l'affectation de pilote désigné pour les déplacements de navires à l'intérieur du port. Dans le contrat précédent, ces règles ne visaient que les déplacements de céréaliers dans port de Vancouver. Ces règles s'étendront maintenant à tous les navires situés dans la baie English, dans l'arrière-port de Vancouver et à l'est de Second Narrows. Vous trouverez ci-dessous les lignes directrices relatives à l'application de ces règles.

Lignes directrices :

- 1) L'Administration demande que les agents continuent de donner un préavis d'au moins dix (10) heures, dans la mesure du possible.
- 2) Entre 11 h 30 et 12 h 30, les agents peuvent faire des réservations pour des déplacements entre 14 h 30 et 22 h 30, pourvu qu'ils donnent un préavis d'au moins trois (3) heures si les navires se trouvent dans la baie English et dans l'arrière-port de Vancouver, et d'au moins quatre (4) heures si les navires se trouvent à l'est de Second Narrows.
- 3) Aucuns frais de court préavis ne seront exigés pour les réservations.
- 4) Ces réservations demeurent soumises aux contraintes liées aux retards et à l'annulation qui s'appliquent à toutes les commandes de pilotes.

Nota : *Les changements susmentionnés entreront en vigueur le lundi 13 février 2017.*

Pour toute demande de renseignements, pour nous faire part de vos préoccupations ou pour discuter davantage de la question, veuillez communiquer avec le soussigné par courriel, à l'adresse bruce@ppa.gc.ca, ou par téléphone, au 604-666-3519.

Bruce Northway
Gestionnaire, Opérations et relations de travail